

On s'abonne, à Lyon, au bureau du journal, rue de la Fromagerie, n. 7, au 2.° — Chez M. BAEUF, libraire, rue St-Dominique. — GÉURY, au cabinet littéraire, place des Célestins. — LEGRAS cadet, chef d'atelier, rue Confort, n. 11.

A la Croix-Rousse, au cabinet littéraire, Grande-Rue, n. 10.

A St-Étienne, chez M. PICHON, imprimeur. — SILVENT, place de l'Hôtel-de-Ville, n. 37.

A Paris, à l'Office-Correspondance de MM. Lepelletier et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, 18. Et chez tous les Directeurs des postes.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

1 f. 25 c. pour 1 mois. — 7 f. pour 6 mois.
5 f. 50 c. pour 3 mois. — 13 fr. pour 1 an.

On ajoutera, pour frais de poste, 2 c. par numéro, pour le département; et 4 c. hors du département.

Ce prix sera augmenté aussitôt que le nombre des 300 souscripteurs sera atteint.

Ce journal paraît les mercredi et samedi soir. — Les abonnemens se paient d'avance, et doivent partir du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.



DES TRAVAILLEURS,



Journal de la Fabrique de Lyon et du Progrès social.

21, 22, 23 NOVEMBRE 1831!!!

Morts! morts!... Ils ne sont plus!... ils ne sont plus, nos frères!
Le trépas a fermé leurs sanglantes paupières :
Ils sont morts côte à côte et tous frappés au cœur!

.....

..... Né troublez pas nos hymnes funéraires;
Laissez-nous les pleurer, car ils étaient nos frères!
Pleurer fait tant de bien quand le cœur est serré.

Que craignez-vous d'ailleurs? Une larme stérile
Ne ranimera pas un corps froid, immobile,
Et sous la chaux vive enterré!

.....

Laissez-nous les pleurer, notre douleur amère
S'épanche sans accens de haine et de colère.
Quand du signe de deuil il faut nous entourer,
Nos crépes ne sont point un factieux emblème,
Nous ne proférons pas de secret anathème ;
Nous pleurons!.... Est-ce donc un crime de pleurer?

A. ALTAROCHE. (Le 6 juin. Deuil).

La devise de Lyon était admirable; c'était le plus saint des drapeaux, celui du travail et du courage : *Vivre en travaillant, mourir en combattant*. La victoire ne pouvait manquer de suivre un tel symbole de force et de moralité. Les gardes nationaux eux-mêmes se joignirent aux prolétaires, Les troupes réglées eurent l'honneur d'une défaite dans ce conflit entre citoyens.

LA TRIBUNE.

La république a consacré des hymnes aux martyrs de St-Méry; un capitaine que l'atmosphère des cours n'avait pu corrompre, versa publiquement des pleurs sur l'illustre général dont Ste-Hélène a dévoré la vie. Simples prolétaires, nous venons aussi verser quelques larmes, entonner un chant funèbre sur la tombe de nos camarades morts pour notre cause. Qui s'en offenserait?.....

Le champ de bataille où le soldat meurt pour la défense de son pays est bien glorieux : honte à celui qui ne joindrait pas sa voix à celle de ses frères pour chanter le *Te Deum* de la victoire!

Des passions contraires accueillent toujours le récit des combats que des citoyens généreux ont livrés à un pouvoir liberticide. Ce n'est que la tête couverte d'un voile funèbre, que la patrie célèbre leurs triomphes ou raconte leurs revers. Elle ne saurait oublier que le sang des siens a coulé, versé par des mains fratricides, et la muse de l'histoire n'a jamais permis qu'on appendît aux voûtes de son temple les trophées de la guerre civile, sans les recouvrir d'un crêpe.

C'est aussi avec une douleur profonde que nous venons, dans ce triste et glorieux anniversaire, déposer notre modeste offrande aux mânes des victimes de novembre. Puissent leurs familles être enfin consolées!

Grace à eux, dont ces trois jours bornèrent l'existence, NOVEMBRE a commencé l'ère de l'émancipation des travailleurs. Ils furent braves dans le combat, magnanimes après la victoire. Nous dirons à leur louange : La misère coudoya la richesse sans lui dire : PARTAGE; et la haine s'oublia elle-même sans songer à la vengeance. Sublime exemple de moralité dans l'Hercule populaire! Et vous qui leur survivez, plus heureux et non moins braves, citoyens! vos ennemis ont oublié votre clémence le jour où ils n'ont plus craint votre force; mais votre modération a rallié à votre cause tous ceux qui portent un cœur d'homme. Recueillez-en le fruit.

PROLÉTAIRES de toutes les classes, vous vous unîtes, dans ces trois jours, par une fraternité d'armes, par une communauté de dangers, ne l'oubliez jamais. Continuez à rester unis. De votre union dépend votre force.

Adieu, citoyens qui n'êtes plus! Votre souvenir vivra toujours dans nos cœurs.



Nous réimprimons, à la demande de plusieurs personnes, l'article suivant que M. Marius Chastaing publia le 25 novembre 1832, dans le N° 57 de l'*Echo de la Fabrique*.

Tambours, du convoi de nos frères
Roulez le lugubre signal!

.....
Passerez-vous inaperçues et veuves de tout souvenir, déplorables journées que novembre ramène! Serai-je seul à célébrer votre anniversaire funèbre?... J'écoute, et n'entends pas les hymnes religieux qui vous furent promis! Où donc sont les prêtres.....? Où est la cassolette? Ma voix profane s'élèvera seule libre de toute crainte.

Lyon! ô ma patrie! couvre-toi d'un crêpe funéraire... Plusieurs de tes enfans, en ces jours néfastes, sont morts..... Garde-toi de les maudire..... Les fureurs parricides de Catilina, l'ambition de César ne leur mirent point les armes à la main..... Ce ne fut pas non plus le stupide dévouement aux droits incertains d'une royauté morte qui leur fit quitter une vie paisible et les provoqua sur un champ de bataille. La faim horrible, la misère digne de pitié furent les hérauts d'armes..... O Lyon! tes fils malheureux, mais toujours citoyens, n'élevèrent point, dans leur détresse, le drapeau de la révolte jadis sans tache, ni cet étendard tricolore, noble reste des beaux jours de la France républicaine; étendard glorieux qui, des neiges du mont Saint-Bernard, alla réfléchir le soleil d'Orient dans la brûlante Egypte; glorieux encore, lorsque mouillé des pleurs de la liberté trahie, il alla, protégé par l'aigle impériale, promener ses caprices meurtriers de capitale en capitale. Ils savaient, ces ouvriers citoyens, qu'on ne peut le déployer sans crime que sur la frontière, en face de l'étranger. Ils n'arborèrent pas non plus le drapeau rouge de la guerre civile, oriflamme de sang, signal de vengeance et de proscription, mais un drapeau noir!..... Emblème lugubre et sacré, tu fus leur seul guidon! Une courte inscription te servait de devise :

Vivre en travaillant ou mourir en combattant!

DORMEZ EN PAIX, VICTIMES DE NOVEMBRE!

Que la terre vous soit légère!..... Votre sang a fécondé le sol où doit croître l'arbre de l'émancipation des prolétaires..... Une auréole de gloire ne ceindra pas vos tombeaux inconnus..... Ah! vous n'eussiez pas voulu d'une gloire souillée du sang de vos concitoyens... Votre mémoire cependant ne sera pas oubliée dans l'histoire du prolétariat..... L'avenir est dévoilé!.... je vous l'annonce... Vos neveux auront cessé d'être les ilotes de la civilisation; alors ils vous consacreront un cénotaphe simple et beau comme votre vie..... les arts l'embelliront. Le DAVID de ce temps-là suspendra, à la voûte du temple, un tableau mémoratif; et son génie, franchissant les siècles écoulés, sur la toile docile à son pinceau retracera vos trois journées et leurs attributs divers. La première a pour type la misère; la seconde est voilée; les palmes du triomphe, l'olivier pacifique distinguent la troisième. Un autre LEBRUN vous consacra ses chants lyriques.

Salut! salut à vos mânes!!!

DORMEZ EN PAIX, VICTIMES DE NOVEMBRE!

MAISON CENTRALE DE COMMERCE

ENTRE LES CHEFS D'ATELIER ET OUVRIERS,

pour la fabrication et la vente des étoffes de soie.

MM. BONNARD, plieur, rue Henri IV, n. 3; NAUDOT, fabricant, rue de la Visitation, n. 5; GARÇON, fabricant, idem; ARMAND AINÉ, idem; GAUTHIER, plieur, montée Rey, n. 8, — 10; LARDET, idem, rue des Fossés, n. 8; VERDUN, fabricant, rue du Charriot d'Or, n. 12, et COLOMBIN, fabricant, rue Juiverie, n. 12, membres de la commission provisoire, nommée le 21 juillet dernier par les sociétaires de la Maison Centrale, viennent de faire imprimer les statuts de leur société. Nous les donnerons dans le prochain numéro avec le préambule qui les précède, et qui nous a paru rédigé avec autant de talent que de sagesse.

En attendant, on peut en prendre connaissance dans les domiciles des citoyens susnommés, et au bureau du journal.

Au Gérant.

Lyon, le 21 novembre 1833.

Monsieur,

Les ouvriers sont heureux que vous ayez pu surmonter les difficultés dont votre entreprise a été entourée à sa naissance; vous avez élevé enfin une tribune indépendante, qui n'est soumise à aucune autre influence qu'à celle du *progrès social*. L'*Echo de la Fabrique* qui a la prétention d'être le journal de tous les prolétaires, n'est pas même entièrement celui de la classe qui l'a fondé: il n'est plus que l'*Echo du Mutuellisme*. J'ai lu votre article dans lequel vous prenez la défense des ouvriers en soie non Mutuellistes (et c'est le plus grand nombre) contre des attaques aussi injustes que déloyales. Vous avez bien fait de signaler la croissance d'une nouvelle *église* qui dit comme l'église chrétienne: « *Hors de mon sein, il n'y a point de salut.* » Je suis comme vous partisan des associations, mais de celles qui sont publiques; c'est pourquoi je n'ai pas voulu me faire recevoir Mutuelliste. On ne m'a pas repoussé, je ne me suis pas présenté; pourquoi? parce que cela ne m'a pas convenu. J'ai peut-être eu tort, mais il me semble que j'ai le droit d'avoir tort, et je ne sais comment qualifier le langage d'un homme comme M^e Chaney, étranger à la fabrique, et qui vient, sans autre préambule, déclarer que je suis *un homme taré*, ainsi que mes nombreux camarades. Qu'on loue les associations, je suis prêt à unir ma voix; mais il ne faut pas les louer aux dépens de ceux qui ne veulent pas en faire partie. Les Français ne sont pas, je pense, des cénobites pour vivre sous une règle commune. Il n'y avait pas de société de Mutuellistes en novembre 1831, ou, s'il y en avait une, elle était secrète, si secrète que personne ne l'a vue, et les ouvriers ont été vainqueurs. Je ne crois pas non plus que ce soient les sociétés secrètes qui aient décidé, en juillet, la chute de Charles X; le peuple arriva sans chefs et en improvisa sur le champ de bataille. Le grand tort des fondateurs de la société des Mutuellistes a été de vouloir, comme vous le dites fort bien, *choisir* leurs collègues au lieu de les *accepter*, pour présenter toute la fabrique unie en un seul faisceau. Cette société a renoncé par là à être universelle, parce que les exclusions n'étant fondées sur rien autre que sur des convenances personnelles et l'intrigue (ainsi que cela a lieu ordinairement dans les choses qui se font à huis-clos), ces exclusions ont empêché la majeure partie des amis de ces mêmes hommes, exclus sans motifs, de se faire recevoir. Je pourrais citer des noms propres qui embarrasseraient singulièrement MM. les Mutuellistes; j'aurai la prudence de ne pas le faire. C'est assez vous dire que votre article a été lu avec plaisir par tous les chefs d'atelier qui sont étrangers au Mutuellisme.

Je dois vous signaler une lettre signée *un fabricant*, mais dont on reconnaît facilement l'auteur, insérée dans le dernier N° de l'*Echo de la Fabrique*. Cette lettre a principalement pour but de provoquer à l'établissement d'un bureau central où les négocians viendraient

d'abord volontairement et seraient ensuite forcés de venir, pour demander les métiers dont ils auraient besoin. Si ce projet recevait son exécution, qu'arriverait-il ? C'est que tous les chefs d'atelier, non Mutuellistes, seraient exclus de ce bureau et partant n'auraient point d'ouvrage. C'est là la tendance de la société du Mutuellisme ; je vous prie de la signaler et appeler l'attention de vos lecteurs. Il faut que tout le monde vive, même ceux qui ne font partie d'aucune société ; autrement, la société mutuelliste, qui est un bien, deviendrait un mal. Qu'elle y prenne garde : l'égoïsme est un vice dans un individu, mais il est un crime dans une association.

H. RIVIÈRE,
fabricant non Mutuelliste.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Séance du jeudi 21 novembre 1833.

Le chef d'atelier qui vend ses métiers sans que ses compagnons aient eu le temps de faire un ouvrage suffisant pour compenser celui qu'ils ont perdu à les mettre en état, leur doit-il une indemnité ? — Oui. De combien est cette indemnité ? De la valeur de six jours de travail à raison de trois francs.

Ainsi jugé entre Rivière, fabricant, et Banssillon et Cesmate, compagnons.

Lorsqu'un fabricant a fait constater une contravention contre un de ses collègues, peut-il en faire constater une seconde contre un individu d'une autre profession, et demander contre tous deux la condamnation solidaire de ce qui lui est dû ? — Oui.

Cette question intéressante pour la fabrique a été ainsi décidée pour Manlius contre Bertrand et Masson. Il est à noter que ce dernier est cordier, et n'avait pris l'apprenti que pour tourner la roue.

Egliz et Girard, négocians, réclament à Carrier un solde de matière qui, suivant leurs livres, serait très fort. Le conseil ordonne que Carrier payera seulement 62 f. 75 c., ainsi que cela avait été résolu par une conciliation du 27 septembre 1832.

Le conseil a décidé entre Bucharlat, négociant, et Chapeau, fabricant, que ce dernier rendrait à Bucharlat le remisse qu'il en avait reçu pour le tissage d'une pièce gilet satin, et pour une valeur de 30 f. Il n'a alloué au fabricant aucune indemnité, quoiqu'il se soit plaint que le négociant devait lui faire confectionner 100 aunes, et l'a arrêté après 80 aunes. A cet égard, le conseil a maintenu l'arbitrage fait par MM. Dumas et Il nous semble qu'une indemnité était due à ce fabricant. Le conseil, nous ne saurions précisément l'en blâmer, s'en rapporte ordinairement au rapport des membres qu'il a délégués ; c'est donc à ces derniers de ne pas sacrifier légèrement l'intérêt de leurs commettans.

Deux causes, l'une entre Fayolle, fabricant, et Odras et Giraud ; l'autre entre Morin, fabricant, et Besset et Berichard, ont été renvoyées, la première, devant MM. Joly et Labory ; la seconde, devant MM. Charnier et Troubat.

Monsieur le rédacteur,

Nous lisons, dans votre numéro du 20 courant, une lettre annonçant une série d'articles contre l'association commerciale d'échange.

Oui sans doute, Monsieur, nous nous empresserons de relever le gant que nous jette votre abonné ; nous n'avons qu'un intérêt, c'est celui du triomphe d'une institution que notre conscience et notre patriotisme nous font un devoir de soutenir.

Tout ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux nous confirme davantage dans notre résolution ; la maladie des classes ouvrières, cet état de marasme dans lequel est plongée l'industrie, n'a qu'une cause, l'argent, et c'est à le détrôner que tendent nos efforts. Notre expérience, à nous, est donc en tous points contraire à celle de notre adversaire.

Si nous en croyons certains bruits, nous devons cette attaque à la plume d'un de ces hommes honorables qui ont fait leurs preuves, dont nous avons souvent admiré le talent et dont nous partageons les principes, mais nous attendons et le prions même de vouloir bien signaler en détail ces prétendus vices.

Nous apporterons dans cette lutte toute la franchise et l'aménité que commandent notre cause et notre adversaire, car nous pensons marcher sous la même bannière et réclamer la liberté du commerce et de l'industrie. Nous croyons l'obtenir aussi par le système de l'échange, en dépit de l'apathie des gouvernemens et de ces hommes qui cherchent, sous un prétexte d'intérêt public, à faire avorter une institution qui les blesse dans leurs opinions ou leur intérêt particu-

lier. Voilà pourquoi nous persistons dans la propagation de notre système.

Nous vous remercions, Monsieur, de votre complaisance à nous ouvrir vos colonnes. Vous nous donnez ainsi une nouvelle preuve de votre indépendance et de votre sympathie pour tout ce qui peut intéresser vos concitoyens.

Agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération.

B. MAZEL JEUNE, G. LAGET, J. DUBROCA.

Exposition St-Pierre.

Encore M. Legendre-Héral, ses élèves, les architectes, les calligraphes, vitraux d'église.

(2^{me} ARTICLE).

M. Legendre-Héral modèle bien une statue, surtout lorsqu'il n'a pas la prétention d'être plus original que le sujet ne le comporte ; mais il réussit beaucoup mieux encore dans l'œuvre d'art qu'on appelle buste. Nous avons trouvé de nombreux défauts à sa *Léda* ; son Silène, que j'aurais presque envie d'appeler un Faune, présente quelques contre-sens ; mais en revanche, son buste du docteur Eynard est parfait, soit de ressemblance, soit d'exécution. Pradier ou David, si habiles à donner l'être au marbre, ne font pas mieux. — Disciples de Gall, approchez, voyez, examinez. Promenez votre main sur la vaste boîte osseuse du docteur pétrifié, et dites si elle ne vous offre pas le moyen d'exercer votre sagacité phrénologique, à l'égal même du crâne qui se souvient et pense. Peut-être que les rides du cou sont un peu exagérées ; cependant, comme je n'ai pas vu le cou du docteur, ceci est une hypothèse beaucoup plus qu'une critique. — Le buste en plâtre du Puget, du même auteur, est moins bien que le précédent. Celui-ci est destiné au Musée de Lyon, et l'autre doit faire partie du Musée du Louvre à Paris. A la bonne heure ! que le second parte puisque le premier nous reste.

Nous ne mentionnons MM. de Ruolz et Sappey que pour mémoire ; ces messieurs ont fait plusieurs bustes dont les méplats sont assez justes et les lignes assez bien dessinées : ils n'ont oublié qu'une chose, c'est de les animer du feu de Prométhée. Sans plus tarder, Messieurs, faites un voyage au ciel.

— Deux élèves de M. Legendre ont exposé, l'un un Hyacinthe blessé, l'autre un jeune prêtre arcadien caressant son chien. Ces élèves ont certainement voulu bien faire ; mais dans les arts, l'intention n'est pas réputée pour le fait. Qu'ils étudient l'antique ! qu'ils pâlisent sur l'antique ! et quand ils en auront bien rêvé, qu'ils reviennent au musée. On doit dire à tous les artistes ce qu'Horace dit aux poètes : *Nonnum præmatur in annum...*

MM. Pollet, Chenavard et Dalgabio portent tout le bagage de l'architecture de l'exposition. Les deux premiers nous présentent des projets de façades d'églises qui ne paraissent pas trop mal ; qu'on leur donne donc des églises à construire ; peut-être seront-ils en cela plus heureux qu'ils ne le sont à élever des théâtres. Notre arène scénique est une bien *lourde* critique de leur talent dans ce dernier genre d'architecture : si jamais Lyon avait d'autres millions à consacrer à un autre théâtre, à coup sûr ce ne seraient pas MM. Chenavard et Pollet qu'elle en chargerait. *Chat échaudé, etc.* Faites des églises, Messieurs, faites des églises !!! — Quant à M. Dalgabio, son projet d'hôpital général est superbe et vraiment grandiose ; mais c'est à cause de cela même qu'il est irréalisable. Des villes du premier ordre peuvent dépenser des millions pour l'érection d'un grand théâtre, mais pour la construction d'un hôpital général, d'abattoirs, de fontaines jaillissantes, ou autres monumens d'utilité vraiment publique, allons donc ! demandez plutôt à nos administrateurs municipaux.

La calligraphie nous offre plusieurs productions fort bien exécutées, mais déjà connues et reconnues. M. Martignier mérite des éloges pour son tableau calligraphique de Napoléon, cependant il aurait dû s'abstenir des phrases pompeuses dont il s'est servi pour rappeler la mort du héros. Il y a des noms que la rhétorique a besoin de faire valoir, mais ce n'est pas celui de Napoléon.

— Ah! voici un cadre contenant des ouvrages en che-
veux : passons, on voit cela à tous les coins de rue ; d'ail-
leurs ces choses sentimentales sont bonnes en famille et
au coin du feu. — L'échelle à incendie de M. Mathieu,
liseur de dessins, a droit à plus d'attention. C'est une
machine fort ingénieuse, dont l'utilité ne serait point
équivoque. Par elle on pourrait aussi étudier la position
de l'ennemi dans les pays plats.

Enfin, et pour en finir avec l'antichambre de l'exposi-
tion, mentionnons les efforts de M. Rodet pour retrou-
ver le secret perdu de la peinture sur vitraux d'église.
Ces efforts sont-ils, dès à présent, couronnés d'un plein
succès? — Non ; il y a bien loin des essais de M. Ro-
det aux vitraux de Rheims et de Cologne ; mais que cet
artiste, d'ailleurs plein de mérite, ne se désespère pas de
cet arrêt. La pensée publique n'est plus portée vers les
ogives à compartimens, ou les flèches de clocher dé-
coupées en dentelles ; elle veut désormais du commode,
de l'utile, du confortable, comme disent les Anglais.
Que M. Rodet fasse donc des flacons, des soucoupes,
des vases, des sucriers, ou même de simples verres,
et il s'en trouvera bien et nous aussi.

B. (A.)

Dans mon dernier article, le prote me fait dire, en par-
lant de Silène, *barbare* au lieu de *barbu*. Barbare, vous-
même, M. le prote !...

Filatures de coton.

M. Gilbert Brewster, vient d'inventer une machine
appelée *Double Accélérateur américain*, destinée à rem-
placer dans la filature la fonction des *belis, banc à bro-
ches et rota-frotteurs* ; c'est-à-dire à prendre le coton au
sortir de la boudinerie, à le filer doux et le mettre en
bobine pour que de là il passe sur le métier en fin ; les
dimensions sont de 3 pieds 6 pouces de largeur sur une
hauteur à peu près pareille et 18 pouces de largeur
elle porte seulement 10 bobines.

S'adresser, pour la voir fonctionner, chez M. Leroy,
filateur à Rouen rue d'Elbœuf ; elle a été construite par
MM. Sudds, Adkins et Barker qui ont pris un brevet de
10 ans.

Nouvelles générales.

PARIS. — Le tribunal civil, dans son audience du 15 novembre,
a, sur la demande de l'agent de la liste civile de Louis-Philippe,
ordonné que la banque de France, créancière de Laffitte, serait
obligée de discuter les biens de ce dernier, avant que de pouvoir
exiger le million que Louis-Philippe a cautionné. — Ainsi va être
consommée la ruine de ce grand citoyen.

— Les ouvriers layetiers-emballeurs ont fait, il y a quelque
temps, une coalition qui a été incriminée. Le tribunal de police
correctionnelle a condamné Cassetuyel et Kueman, à six mois de
prison ; Bienaimé, Comoz, Vaillant et Ruel, à deux mois (Nous re-
viendrons sur ce jugement).

BAYONNE. — Les ouvriers tailleurs se sont coalisés.

CHALONS-SUR-SAÔNE. — Les ouvriers cordonniers sont également
coalisés.

Lyon.

M. Auguste Balleidier, avocat, l'un des fondateurs du journal lé-
gitimiste le *Reparateur*, est décédé le 16 du courant, frappé d'une
attaque d'apoplexie foudroyante.

— La rentrée des classes de l'École des Beaux-Arts a eu lieu mer-
credi (Nous en parlerons plus amplement).

— M. Gasparin, préfet, a été nommé conseiller d'état en service
extraordinaire, par ordonnance du 14 nov.

— Le baron de Richemont, qu'on accuse d'avoir été le noyau
d'une intrigue, sous le nom de Louis XVII, a été écroué à Lyon,
venant de Paris, le 18 de ce mois.

— Plus de 1,200 cordonniers, marchant par divisions de 20 com-
mandées par un chef de section, ont suivi le convoi d'un de leurs
frères.

— Les citoyens Vincent, Thion et Tiphaine ont été mis en liberté
sous caution.

— Les ouvriers serruriers et forgeurs demandent que la journée
de travail ne soit plus que de 5 heures du matin à 7 heures du
soir.

— Depuis quelques jours on donne au théâtre des Célestins des
représentations de l'éléphant *Kioumy*.

CANCANS.

* * La caisse de prêts a-t-elle du pain cuit pour
long-temps? — elle vient de renvoyer les boulangers.

* * Il faut, dit-on, se mettre à la place de la *veuve*...
et cependant une veuve s'est plaint dernièrement qu'on
ait pris sa place.

* * On assure que certain dîner gratis sera fort cher.

* * Les *Frères-Unis* ne lisent qu'un seul journal ; tan-
pis, pour s'instruire, il faut varier ses lectures. Nous
avons à présent lieu de croire que la phrase à laquelle
nous faisons allusion (*Voy. l'Echo de la Fabrique*, n. 46,
p. 6, 2^e col., lig. 16), a été ajoutée (on pense bien par
qui), car elle ne se trouve pas dans la même lettre
publiée par la *Glaneuse* dans son numéro de jeudi der-
nier.

* * Les *tireurs d'or*, en ne lisant qu'un seul journal,
espèrent-ils en tirer de l'or? — Pourquoi pas? Virgile
en a bien tiré du fumier d'Ennius.



ANNONCES.

BIOGRAPHIE

DES SAGES-FEMMES CÉLÈBRES,

Par M. DELACOUX, D-M.

Cet ouvrage formera un beau volume in-4^o, caractère cicéro, orné
de 20 portraits, dessinés par Leclerc. Il sera composé de 10 livraisons,
dont cinq ont déjà paru. Le prix pour l'ouvrage entier, est de 15
fr. ; chaque livraison vendue séparément 1 fr. 75 cent. A Lyon, chez
M. Targe, libraire, rue Lafond. (8)

[7] M. LATTIER, fabricant de peignes à tisser, en tous genres, qui
demeurait montée des Carmélites, en face la Barrière de Fer, de-
meure actuellement rue VIEILLE-MONNAIE, n. 2 ; au 2^e, du côté de
la Grande Côte. — Il tient un assortiment complet de peignes neufs
et de rencontre, et fait des échanges.

[6] A LOUER Emplacement d'un métier pour maître, et d'une mé-
canique à dévider. S'adresser à M. RIVIÈRE, rue de Noalles (*Boucherie
St-Paul*), n. 11, au 4^e.

AGENCE GÉNÉRALE D'AFFAIRES.

CABINET D'AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE.

PERRUSSEL ET COMP^e.

Rue *Trois-Marie*, n. 12, près la prison, à Lyon.

Le directeur de cet établissement à l'honneur de prévenir MM. les
négoçians, banquiers, capitalistes, rentiers, propriétaires, et toutes
personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il a spé-
cialement attaché à son bureau un notaire, un avoué, un avocat,
un teneur de livres et un huissier, et enfin tout ce qui peut être
utile à quelles affaires qu'on puisse lui présenter.

Correspondance générale, convocation de créanciers, faillites, ré-
gies et locations des maisons en ville et à la campagne, rentrées des
sommes dues à quel titre que ce soit, défense devant les tribunaux
de commerce, de justice de paix, conseil de prud'hommes, conseil
municipal, tribunaux civils et autres ; liquidation et épuremens de
comptes, arbitrages et passations d'actes sous seing-privé, tels que :
ventes, baux, cessions, transactions, partages entre co-héritiers ma-
jeurs, etc., etc. ; placement de toutes sortes de fonds, par billets à
hypothèques, ventes et achats de propriétés à la ville et à la campa-
gne, ventes et achats de toutes sortes de fonds et établissemens.

Le directeur prévient qu'il ne lui est dû des honoraires, que lors-
que l'affaire confiée a réussi ; à défaut de ce, il ne lui sera rien al-
loué pour les écritures et courses ; l'enregistrement sur ses livres est
gratis. La réussite qu'il a obtenue à faire rentrer les mauvaises cré-
ances jusqu'à ce jour, ainsi que la réussite dans toutes les affaires
qui lui ont été confiées, sont un sûr garant de la confiance que l'on vou-
dra bien lui accorder. Il offre ses services à toutes les villes de France,
pour les affaires sur la place de Lyon et ses environs. On peut cor-
respondre avec sa maison. (Affranchir lettres et paquets.)

De la coalition des chefs d'atelier de Lyon, par Jules Favre, avo-
cat. Au bureau de l'*Echo des Travailleurs*, et chez Babeuf, libraire, rue
St-Dominique. Brochure in-octavo de 45 pages. Prix : 75 c.

2,500 f. à placer par hypothèque dans l'arrondissement de Lyon.
S'adresser chez M. Chastaing, rue du Bœuf, n. 5, au 2^e.

On demande 1,000 f. à emprunter dans l'arrondissement de Bour-
goin (Isère).

S'adresser comme ci-dessus.

SIGAUD, gérant.